

Date de publication : 27/05/2022

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

## **DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Birsen COLLET, Responsable de la division Projets et supports applicatifs, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Projets et supports applicatifs visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Birsen COLLET, Responsable de la division Projets et supports applicatifs, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Madame Anne RIEBLER, Responsable du pôle Applications opérations extérieures, Madame Céline LECUILLER, Responsable du pôle Applications risques et conformité, Madame Emmanuelle GONZALEZ, Responsable du pôle Applications transverses du Secrétariat général, Madame Justine COLLEWAERT, Responsable du pôle Finances concours et marché, Monsieur James-Olivier ASCHEHOUG, Responsable du pôle Pilotage financier et contrôle de gestion et Monsieur Pierlin HAMROUNI, Responsable du pôle Appui digital, pour les actes suivants :

- signer des documents de dépenses dues par l'AFD dans le cadre de l'exécution des marchés et contrats (Réceptions).

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 23 mai 2022  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
**Rémy RIOUX**